

Questions orales

● (1435)

L'hon. Sheila Finestone (secrétaire d'État (Multiculturalisme) (Situation de la femme)): Madame la Présidente, tout acte de violence envers les femmes n'est pas acceptable dans notre société canadienne. Et il est de notre volonté de mettre fin à ce genre de pratique, cette forme de discrimination, cette forme de violence envers les femmes. Je vous assure qu'on a pris connaissance du dossier, qui a été déposé, et on va s'assurer par l'éducation, par le ministère de la Santé, que les femmes dans ces communautés soient sensibilisées aux pratiques acceptables et non acceptables ici au Canada. Et j'espère qu'elles vont comprendre que ce n'est pas acceptable, ni ici, ni ailleurs sur le plan mondial.

Mme Pauline Picard (Drummond): Madame la Présidente, le ministre ne considère-t-il pas qu'une loi spécifique criminalisant la pratique de l'excision serait plus opportune?

[Traduction]

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Madame la Présidente, d'après des conseillers juridiques, et c'est aussi mon avis, les articles visés du Code, dans leur libellé actuel, suffisent pour interdire la pratique décrite et l'ériger en crime.

Je partage l'avis de ma collègue, la secrétaire d'État au Multiculturalisme et à la Situation de la femme, que nous devrions peut-être mettre l'accent sur l'éducation et sur des mesures pro actives pour sensibiliser les professionnels de la santé et les autres témoins de cette pratique afin que les cas soient signalés, des enquêtes effectuées et leurs auteurs punis, pour que cela ne se reproduise plus.

Après avoir pris connaissance des statistiques dont le conseil a émaillé le rapport qu'il a rendu public aujourd'hui et de sa recommandation en faveur de l'introduction d'une disposition touchant cette infraction dans le Code, je suis heureux de pouvoir me pencher à nouveau sur ce dossier. L'Angleterre interdit formellement cette pratique. Je vais consulter de nouveau le ministère de la Justice à ce propos.

C'est avec plaisir que, dans le courant du mois, j'informerai la députée de la décision que nous aurons prise à l'égard de sa suggestion.

* * *

LA JUSTICE

Mme Daphne Jennings (Mission—Coquitlam): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre de la Justice.

Étant donné que nous célébrons l'Année de la famille et que les enfants tissent habituellement leurs premiers liens avec leurs grands-parents, après les parents, le ministre pourrait-il envisager de modifier la Loi sur le divorce pour que les juges examinent le droit des grands-parents de voir leurs petits-enfants à la suite du divorce de leurs parents?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Madame la Présidente, permettez-moi d'abord d'exprimer ma gratitude à la députée de Mission—Co-

quitlam, qui a eu l'obligeance de m'aviser au préalable de sa question.

Je reconnais l'importance de ce dossier. Il est déplorable qu'en raison du nombre de familles dysfonctionnelles au Canada, les grands-parents soient à peu près les seuls à continuer de guider les enfants et d'en prendre soin. Il faut reconnaître cet état de choses.

L'année dernière, le ministère de la Justice a lancé un vaste processus de consultation au sujet des dispositions de garde et de visite qui figurent dans la Loi sur le divorce. Ce processus s'est terminé le 31 décembre dernier. Nous avons alors reçu des centaines de mémoires, entre autres, sur la question même qu'a soulevée la députée. Nous sommes actuellement en train d'examiner ces mémoires.

Vers la fin de mars, nous aurons une rencontre avec les procureurs généraux et les ministres de la justice des provinces et des territoires. Cette question sera à l'ordre du jour de la rencontre et nous l'examinerons à ce moment-là. Je suis certes ouvert à la proposition de la députée. Je la tiendrai au courant des progrès réalisés à ce chapitre.

Mme Daphne Jennings (Mission—Coquitlam): Madame la Présidente, je présenterai demain une pétition de plus de 3 000 pétitions appuyant cette modification.

Le ministre pourrait-il envisager également d'apporter une autre modification à la Loi sur le divorce pour que le grand-parent qui a droit de visite ait le droit de se renseigner et d'obtenir de l'information sur la santé, l'éducation et le bien-être de son petit-enfant?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Madame la Présidente, je serai heureux d'ajouter cette proposition aux questions à l'étude et, encore une fois, de lui faire part des discussions que nous aurons avec nos homologues provinciaux.

* * *

[Français]

LA CONDITION FÉMININE

Mme Francine Lalonde (Mercier): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre du Renouveau de la fonction publique. Une des questions les plus importantes pour l'ensemble des femmes canadiennes consiste à obtenir l'équité salariale pour des fonctions reconnues comme équivalentes. Une loi canadienne, d'ailleurs, interdit toute discrimination à cet égard, mais le gouvernement fédéral, comme employeur, ne respecte pas cette loi, puisqu'une étude a clairement démontré que plus de 80 000 femmes de la fonction publique sont moins payées que les hommes pour un travail équivalent.

● (1440)

Le gouvernement entend-il donner l'exemple à l'ensemble des employeurs en matière d'équité salariale en assurant une véritable parité salariale entre les hommes et les femmes qui sont à son emploi?